





LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) est un dispositif mis en place le 1er mars 2022, il s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » : une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

Le CEJ est mis en place par les Missions Locales et Pôle Emploi pour favoriser l'insertion professionnelle.

Voici ce que ce dispositif propose :

-  - Un accompagnement alternant l'individuel et le collectif
 - Possibilité d'allocation sous conditions
 - Etre ni scolaire, ni en formation
 - Avoir de 16 à 25 ans
-  - 15 à 20 heures par semaine d'activités spécifiques pour l'accompagnement vers l'emploi
 - Durée minimale de 6 mois
-  - En individuel au siège de la Mission Locale : 1 cour des bénédictins ou sur une de nos permanences & en collectif au sein de notre annexe 1 chemin des Grattons à Provins
-  - Sièges : ligne 9B, Arrêt "Gare routière" puis continuer à pieds direction Place Saint Ayoul (ensuite face à la Poste)
 - Annexe : ligne 9A, Arrêt "Hôpital Léon Binet" (direction Déchetterie)

